



Atelier thématique sur les moyens innovants de la mise en œuvre de la loi contre la migration clandestine



Les Moyens innovants de la mise en œuvre de la loi contre la migration clandestine



L'ambassadeur : Ihab Badawy

Ministre adjoint des affaires étrangères pour les affaires multilatérales et la sécurité internationale

Vu que la migration clandestine représente un défi commun qui nécessite des partenariats internationaux, notre coopération avec la France couvre plusieurs domaines y afférents et qui sont utiles pour les deux parties, tout en reflétant une compréhension commune sur cette question mondiale ayant besoin de solutions sûrement internationales.

La migration est un problème mondial qui nécessite des solutions mondiales. A cet égard, une convention prometteuse a été signée afin de renforcer davantage le contrôle des frontières en Egypte, Nous comptons impatiemment sur la valeur technique et l'expertise de la part de Civipol.

Promouvoir la coopération entre Etats revêt dans ce processus une grande importance vu la nature transfrontalière de la migration clandestine ; il ne faut pas tout de même négliger de reconnaître l'impuissance des Etats de faire face séparément à un tel phénomène sans coopération avec d'autres partenaires.

Prévenir le trafic des migrants fait partie des questions de préoccupation internationale véritable. Or, plusieurs pays en sont touchés que ce soit pour les pays d'origine, de passage ou de destination. Les criminels cherchent le profit à travers le trafic des migrants par les frontières et continents ; ils exploitent les grands nombres des migrants qui sont prêts à exposer leurs vies au risque à la recherche d'une vie meilleure, étant donné qu'ils trouvent une difficulté d'avoir accès aux canaux légaux de migration.

L'Office des Nations unies contre les drogues et le crime UNODC estime qu'il existe deux principales voies de trafic, l'une commence à l'est, le nord et l'ouest de l'Afrique et s'étend jusqu'à l'Europe, alors que la deuxième commence de l'Amérique latine et s'étend jusqu'à l'Amérique du nord. Lesdites voies génèrent un profit annuel qui

s'élève à 76.6 milliards de dollars en faveur des criminels. Le nombre mondial doit être probablement de loin plus grand, les recherches effectuées récemment sur la région subsaharienne en Afrique indiquent que le trafic des migrants devient une affaire rentable qui ne cesse de s'aggraver ; cela a conduit à une augmentation de compétition sur le contrôle des voies principales. Notons que les groupes de trafic incitent les migrants à se diriger vers des endroits géographiques nouveaux.

Efforts inlassables pour lutter contre le trafic de réfugiés

Il convient de dire que plusieurs Etats allongeant la méditerranée des deux côtés ont fourni des efforts gigantesques pour combattre le trafic des migrants, néanmoins plus qu'ils durcissent le contrôle, plus le taux de criminalité augmente et les groupes criminels recourent à de nouveaux moyens. Cet état de choses rend opportune l'ouverture de cet atelier vu l'importance qu'il revêt. Admettons également que le trafic des migrants ne constitue pas selon une perspective limitée un problème de sécurité car il dépend d'un ensemble de facteurs de tiraillement dans les pays d'origine et

ceux de destination.

Des défis politiques dramatiques ont vu le jour la dernière décennie au Moyen Orient entraînant un taux de déplacement sans précédent et un vide sécuritaire dans de nombreux pays, ceci a créé un climat compatible avec les réseaux criminels de trafic. La conjoncture tant sociale qu'économique détériorée dans une panoplie de pays africains a alimenté les politiques de recrutement par ces réseaux des criminels.

En fait, les mesures sécuritaires ne seraient jamais à elles seules suffisantes pour stopper les tentatives de migration par les gens, abstraction faite des dangers, s'ils ne trouvent pas l'alternative efficace dans leurs pays et par conséquent, force est d'adapter le cadre politique de nos réponses pour assurer un ensemble global de stratégies afin de prévenir des migrants clandestins et d'exploitation des réfugiés et de ceux qui demandent l'asile auprès des groupes criminels de trafic.

En attendant, autant qu'on a besoin de combattre énergiquement le crime transnational organisé, autant qu'il faut accorder la même attention aux victimes pour les protéger. Ces migrants font souvent l'objet de maltraitance et d'exploitation, leurs vies sont exposées au danger : ils peuvent mourir suffoqués dans les containers ou dans le désert, noyés dans les mers au moment du trafic par les criminels qui ne cherchent que leur profit tout en les traitant comme des marchandises.

Le cadre institutionnel et législatif égyptien pour faire face au phénomène

J'aimerais saisir cette occasion pour vous informer sur la politique et le cadre institutionnel et législatif adopté par l'Egypte pour combattre la migration clandestine. Le gouvernement égyptien aborde les questions de migration à travers une approche globale qui assure à notre jeunesse des chances dans leur pays, de manière à ce qu'ils prennent la décision d'émigrer par option non par désespoir. Par conséquent, la perspective de l'Egypte 2030 adoptée par le gouvernement égyptien tend à créer des chances de travail ; atténuer la pauvreté ; améliorer les conditions sociales et économiques des catégories les plus vulnérables ; et, réaliser le développement durable. D'autre part, le gouvernement égyptien s'applique à promouvoir l'émigration sûre et organisée du fait qu'il a la conviction qu'élargir les canaux légitimes d'émigration et de déplacement de la main d'œuvre est susceptible d'offrir aux jeunes des chances de gagner leur vie sur les plans régional et international.

Au cours des dernières années, l'Egypte a enregistré un grand succès en matière de promotion de ses cadres juridiques et institutionnelles de lutte contre la fraude des émigrants et le trafic de chair humaine sur son territoire. L'Egypte compte parmi les premiers Etats de la région ayant adopté, en 2016, une loi incriminant la fraude des émigrants, loi qui vient d'être remaniée il y a quelques mois pour aggraver les peines en cas de crimes commis par des



D'après les statistiques de l'Organisation internationale pour les migrations, que le nombre des migrants en Egypte passe de 6 millions en 2018 à 9 millions en 2022, 16% des migrants interviewés par l'Organisation indiquent qu'ils sont venus en Egypte comme pays transitaire vers l'Europe soit légalement ou illégalement. Nous pouvons, certes, en imaginer l'impact sur nos frontières.

Le gouvernement égyptien aborde les questions de migration à travers une approche globale qui assure à notre jeunesse des chances dans leur pays, de manière à ce qu'ils prennent la décision d'émigrer par option non par désespoir. Par conséquent, la perspective de l'Egypte 2030 adoptée par le gouvernement égyptien tend à créer des chances de travail ; atténuer la pauvreté ; améliorer les conditions sociales et économiques des catégories les plus vulnérables

réseaux transnationaux, ou si les victimes sont des enfants. Elle a établi des lignes d'assistance et des mécanismes référentiels afin de soutenir les victimes exploitées. Par ailleurs, le gouvernement a consacré un refuge pour accueillir les femmes et filles en péril et les victimes de trafic.

En outre et étant donné la situation de l'Egypte dans une région confrontée à de grands défis en matière de sécurité compromettant la capacité de certains autres Etats de contrôler leurs frontières, les forces de la garde-frontière égyptiennes et les gardes-côtes ont déployé des efforts formidables pour combattre les réseaux criminels transnationaux impliqués dans le trafic des émigrants. En plus, une formation continue et un renforcement des capacités sont dispensés à toutes les autorités nationales responsables de la gestion des frontières pour leur permettre de bien remplir leur rôle.

Il est également à souligner que, d'après les statistiques de l'Organisation internationale pour les migrations, que le nombre des migrants en Egypte passe de 6 millions en 2018 à 9 millions en 2022, 16% des migrants interviewés par l'Organisation indiquent qu'ils sont venus en Egypte comme pays transitaire vers l'Europe soit légalement ou illégalement. Nous pouvons, certes, en imaginer l'impact sur nos frontières.

Trouver des solutions grâce à une coopération conjointe

J'espère que cet atelier contribue à renforcer les capacités nationales et à soutenir ce groupe d'experts compétents qui ne manqueront pas d'être les acteurs principaux dans leurs institutions nationales respectives quant au transfert du savoir acquis au cours des différentes séances prévues de l'atelier.

Je suis sûr que l'échange de savoir et d'expérience entre les pays de nos deux régions sera de nature à enrichir les discussions et à nous permettre d'identifier les défis et les solutions pour combattre ce crime, aussi bien qu'à promouvoir la coopération tant bilatérale que régionale dans l'avenir. D'autant plus qu'il y a un gros défi qui touche la lutte contre ce crime, car la nature clandestine de la fraude des migrants empêche l'ouverture d'enquêtes sauf si les autorités repèrent des incidents spécifiques. Et pourtant et tenant compte des types connus destitutives de fraude des migrants, les autorités policières et le parquet général peuvent être en mesure d'identifier les types suspects. Une fois ceux-ci identifiés, des mesures proactives peuvent être prises. Par exemple, connaître que le nombre d'émigrants illégaux d'une nationalité donnée et partant d'un Etat côtier, peut attirer l'attention de la police, même si aucun bateau transportant de tels émigrants n'est intercepté. En pareil cas, il se peut que la police surveille de près le trafic maritime dans certains itinéraires et régions, établisse des contacts informels avec les forces de l'ordre du pays d'origine ou de transit et continue à collecter les renseignements.

Les enquêtes faites concernant la fraude des migrants mettent en relief des défis multiples. Tout d'abord, la « marchandise » en fraude c'est les humains. D'autre part, la vie et la sûreté des impliqués (non seulement les migrants en fraude) doivent être préservées (voir unité 2). En plus, le caractère transnational de ce crime signifie qu'il est probable de trouver des preuves y afférentes à l'étranger, ce qui veut dire qu'il faut absolument que tous les Etats coopèrent. Or, peut-être ces derniers ne sont pas en mesure de coopérer ou ne veulent pas (voir unité 11 de la série d'unités universitaires sur le crime organisé). Les autres défis concernent la réticence des témoins à témoigner à l'encontre des fraudeurs de peur de leur vengeance. S'ajoute à tout cela la difficulté de s'adapter aux méthodes de travail des groupes criminels organisés (comme le paiement par mandat au lieu des systèmes bancaires officiels).